

# Elaboration du PLUi de la communauté de communes de Val de Ligne

## COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

Date de la réunion : 4 octobre 2023

Objet de la réunion : Présentation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement en réunion publique

Lieu : salle polyvalente de Laurac



## PERSONNES PRESENTES

---

Réunion animée par :

- Brigitte Bauland, présidente de la CCVDL
- Johan Deleuze, vice-président en charge de l'aménagement du territoire – CCVDL.
- Nicolas Breuillot, gérant du bureau d'études Alpicité
- Laurianne Brunel, chargée d'études en urbanisme du bureau d'études Alpicité

Publique : environ 60 personnes présentes

Documents support : Powerpoint de présentation. Ce document sera mis en ligne sur le site internet de la CCVDL.

*La réunion débute à 18h30*

## QUESTIONS ET OBSERVATIONS

---

Comment est-il possible d'accueillir plus de logements en limitant l'artificialisation des sols ? Faut-il éviter de construire en rez-de-chaussée (de plain-pied) ?

La limitation de l'artificialisation ne se fait pas de manière uniforme, les territoires ruraux trinquent tandis que les communes de la vallée du Rhône continuent d'artificialiser... On va tuer les campagnes.

Que fait-on pour l'emploi sur le bassin de vie ? Aucun jeune ne reste sur le territoire, ils partent à Montpellier ou à Valence. Qu'est-il prévu ?

Il ne faut pas opposer les résidences secondaires avec les autres activités. Le tourisme est une activité importante. Les résidents secondaires font vivre le territoire. Les logements vacants sont effectivement un enjeu.

Est-ce que les gîtes sont considérés comme logements vacants ?

- ➔ Non, ils ne sont pas comptabilisés comme tels.

Sur le schéma directeur cyclable sud ardéchois, celui-ci est limité sur le territoire de Val de Ligne. Qu'est-il prévu, notamment pour le passage du Col de la Croix de Millet, très fréquenté par les vélos ?

- ➔ Au-delà de l'aménagement de la voie verte de la compétence intercommunale, il faudra compléter par le maillage repéré et validé par le schéma dont l'aménagement sera de la compétence communale et départementale.

Il serait opportun de réfléchir aux routes partagées qui fonctionnent sur d'autres territoires. Il faudrait réfléchir avec un lien de l'autre côté du col de la Croix de Millet, où beaucoup de vélos passent.

Le diagnostic est réalisé pour les villes mais pas pour les territoires ruraux. Le diagnostic n'est pas un diagnostic dédié à la campagne. Qu'est-il prévu pour se développer autour des richesses de l'Ardèche ? Il n'y a pas de dents creuses en Ardèche, la densité n'est pas appropriée pour les caractéristiques rurales du territoire. Il y a beaucoup d'idées innovantes en Ardèche, des projets autonomes, de l'habitat léger...

Il serait intéressant de réfléchir collectivement sur l'aménagement du territoire.

➔ Il est précisé qu'un atelier participatif est prévu le 6 décembre.

Il y a une tension immobilière, aucun bien n'est à louer/à vendre à Sanilhac.

Il y a beaucoup de demandes d'installation d'agriculteurs dans les villages de pente, mais un problème de logements.

Pourquoi les habitats légers et insolites sont bloqués alors qu'ils sont écologiques ? Qu'est-il prévu pour les agriculteurs et l'agriculture dans le PLUi ?

Comment s'appuyer sur la qualité des villages anciens avec les commerces, etc. pour l'avenir ?

Quand prévoit-on des services publics, les médecins, etc. ? Ces questions doivent être réglées pour avoir un avenir plus prospère.

-- Fin de la réunion vers 20h30 --